

juillet, août, septembre 2013

trimestriel du Centre
d'Information et
d'Éducation Populaire
du M. O. C. de Bruxelles

n°85

EDITO

FINANCES : DESSERRER L'ÉTAU !

Felipe Van Keirsbilck
Secrétaire général de la CNE

« Les spéculateurs peuvent être aussi inoffensifs que des bulles d'air dans un courant régulier d'entreprise. Mais la situation devient sérieuse lorsque l'entreprise n'est plus qu'une bulle d'air dans le tourbillon spéculatif. »

J-M Keynes

Dans un monde normal, on aimerait ne consacrer à la finance qu'assez peu d'attention. Nul être humain sensé ne souhaiterait vivre dans une société qui ne produit que très peu d'aliments, ou de logements, ou de beauté. Mais chacun et chacune s'accommoderait sans doute fort bien d'une société où le secteur financier ne représenterait que la « bulle d'air » accrochée à l'économie que J.M. Keynes évoque.

Et si on préserve les services bancaires utiles aux citoyens et aux entreprises (aujourd'hui, qui pourrait vivre sans des moyens de paiement simples et sécurisés ?), alors le reste de la finance, celle des spéculateurs et des affairistes, pourrait disparaître. Il y a belle lurette que ce n'est plus la finance qui finance l'économie, mais l'inverse. Et l'on peut admirer, depuis 2008, ce que donne une société dans laquelle une hypertrophie du crédit et de l'endettement compense l'insuffisance de la répartition des richesses. On devrait souhaiter que le secteur financier prenne dans l'actualité et le débat démocratique une place semblable à celle qu'occupe la colombophilie. A la radio, il y a bien 25 ans que les communiqués colombophiles de nos aïeux ont laissé la place (à pigeon, pigeon et demi ...) aux communiqués boursiers. Souhaitons à nos enfants que ces derniers soient chassés à leur tour par d'autres communiqués, moins insultants pour la dignité et pour l'intelligence humaines que les bégaiements du Nasdaq et du CAC40. Ce jour viendra — et si les dirigeants de la RTBF manquent d'idée pour ces communiqués utiles et beaux, nous tenons mille suggestions à leur disposition.

Mais en attendant, le mal est là. Il nous faut regarder la finance qui ronge nos économies à partir d'une question simple : que voulons-nous pour le travail, l'entreprise, l'emploi et la vie des hommes et des femmes de demain ?

Les positions de la CNE et du MOC permettent de répondre en peu de mots : nous voulons une société plus sobre (moins polluante et moins dépendante d'une croissance sans fin), plus juste (qui réduise drastiquement les inégalités) et qui offre plus de bien-être à toutes et à tous. Cela passe par une redistribution des ressources, aujourd'hui accaparées par quelques-uns : l'espace, le temps, l'emploi et l'argent. La Réduction Collective du Temps de Travail est une des clefs de cette société meilleure; ainsi que la démarchandisation de nombreux biens et services privatisés depuis 30 ans (et livrés non pas à la « concurrence loyale » vantée par les ayatollahs du marché, mais à des monopoles privés). La relocalisation d'une partie importante des activités humaines est une troisième clé.

Si cette société moins violente et moins absurde ne se réalise pas, ou ne se réalise que dans des alternatives passionnantes mais demeurant à la marge, c'est parce que le pilotage de la quasi-totalité des activités humaines a été confié aux indicateurs financiers. Il est absurde, dans un pays où prospèrent 200 variétés de pommiers, de manger des pommes d'Afrique du Sud ou du Chili. Sauf pour les requins de la spéculation qui arrivent à nous l'imposer comme « moins cher ». Il est également absurde (et rentable pour certains) que la moitié de la population active se tue à travailler trop, pendant que des centaines de milliers de gens sont mis hors d'emploi.

La plupart des dirigeants économiques et politiques sont conscients de ces contradictions. Ce qui nous distingue d'eux, et de tous ceux dont l'ambition se limite à verser du lubrifiant social dans la violence économique, c'est la réponse aux deux questions suivantes : 1/ Croyons-nous, qu'on puisse réaliser une société réellement sobre, juste et digne sans desserrer l'étau de la finance ? nous NON. 2/ Voulons-nous, affronter les 1% ou 2% qui s'enrichissent scandaleusement, et, faute de pouvoir leur faire entendre raison, les arraisonner ? nous OUI.

Les animateurs du MOC et les militant-es et dirigeants de la CNE-Finance ont fait œuvre utile, en explorant ces questions avec audace et rigueur.



UN TROISIÈME PRINTEMPS DE LA FINANCE : COMMENT CONTRÔLER ET RÉGULER LE SECTEUR FINANCIER ?

Par Anne-Françoise Theunissen
Présidente du MOC Bruxelles

« Alors que les plans d'austérité s'attaquent quotidiennement aux travailleurs et travailleuses actifs et non actifs par la dégradation des droits sociaux, les responsables de la crise financière de 2008 continuent de fonctionner - as usual - dans la recherche de profit ».

C'est sous ces termes que le secteur de la CNE, le Groupement National des Cadres et le CIEP-MOC de Bruxelles invitaient les travailleurs et travailleuses à participer à une assemblée traitant du thème : « Quelle régulation bancaire pour un secteur financier au service des citoyens et de l'économie ? ». Cette question inscrite dans le prolongement du Congrès de la CNE-Finance (25 novembre 2010) a réuni un large public de travailleurs du secteur et de personnes engagées dans un processus d'analyse et de perspectives de changement.

Pour aborder le thème, un large panel fut invité : parlementaires belges siégeant au niveau fédéral et européen, économistes belges et français, syndicalistes français et anglais et un promoteur de la New Bank, projet de banque alternative.

Aux parlementaires, il était demandé de présenter trois propositions à défendre en termes de lois ou de règlements dans les Parlements où ils siègent, aux mouvements sociaux et syndicaux de préciser leurs analyses, revendications et projets et aux économistes d'intervenir sur les analyses et les propositions formulées par les intervenants politiques et sociaux.

Des propositions à soutenir, des mesures à adopter, des actions à mener
Avec des nuances ou des précisions parfois complexes et quelquefois difficilement compréhensibles pour les participants qui ne travaillent pas dans les secteurs d'activités financières, tous les intervenants de la journée ont partagé l'analyse de la gravité de la crise et de ses conséquences sociales. Avec des accents, des implications différentes et sans les défendre dans l'unanimité, ils ont soutenu un certain nombre de mesures à adopter dans un délai court par les responsables politiques. Celles-ci s'inscrivent à contre-courant

des moyens financiers octroyés par les différents gouvernements pour éviter l'effondrement et la faillite de plusieurs banques privées parmi les plus importantes². Ces mesures dont on parle depuis plusieurs années et parfois bien avant les premières crises de 2008, exigent des décisions précises à prendre rapidement par le pouvoir politique :

- réguler le secteur financier en tenant l'épargne des particuliers hors de la portée des spéculateurs et en l'injectant dans l'économie réelle;
- diminuer les rémunérations des dirigeants;
- prendre des dispositions radicales contre les paradis fiscaux;
- retirer les licences bancaires aux banques qui font des transactions financières avec des institutions situées dans les paradis fiscaux;
- forcer les banques à financer leurs activités sur fonds propres plutôt que par l'endettement;
- taxer les transactions;
- renforcer la qualité du contrôle des activités bancaires et établir une véritable coordination de ce contrôle au niveau européen et parlementaire;
- séparer les activités bancaires entre les dépôts et les activités spéculatives;
- appliquer à la sphère bancaire les principes de responsabilité sociale des entreprises;
- créer une banque publique;
- socialiser le secteur bancaire.

Ces quelques propositions de nature différente, non exhaustives, émanent de la diversité des débats. Mais il nous faut rappeler que plusieurs de ces propositions, telle la lutte contre les paradis fiscaux, sont issues des luttes du mouvement ouvrier. Sans être neuves, elles nous renvoient à notre volonté de soutenir et mettre en oeuvre activement nos engagements de syndicalistes et d'acteurs des mouvements sociaux.

¹ Ahmed Laaouej, sénateur PS; Joseph Georges, député CDH; Philippe Lamberts, député européen; Eric De Keuleneer, professeur d'économie à la Solvay Brussels School ULB; Jean-Marie Harribay, professeur à l'université d'économie à Bordeaux; Bernard Bayot, directeur du Réseau Financement Alternatif; Luc Mathieu, secrétaire général de la CFDT Banques et Assurances; Darall Cozens, syndicaliste membre de T.U.C.; Patrick Vanden Bossche, permanent national du secteur Finance et Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général de la CNE.

² Olivier Bonfond dans une carte blanche du journal « Le soir », le 24 septembre 2012 écrit : « L'augmentation récente de la dette publique résulte largement du sauvetage de banques privées. Ces sauvetages ont, en réalité, consisté en une socialisation massive de dettes privées, dettes causées par le comportement aventureux de leurs gestionnaires et de leurs actionnaires. »



Sommes-nous égaux face à la crise ?

Des analyses et propositions contrastées aux accents divergents

Si d'aucuns s'accordent à prôner et revendiquer la séparation des activités bancaires entre la gestion des dépôts et les activités spéculatives : « les dépôts des clients ne peuvent servir les opérations de marché », tous ne partagent pas les mêmes propositions dans les transformations à réaliser dans le secteur bancaire et financier. Pour certains, la question concerne la socialisation de l'activité, pour d'autres, la réorientation du secteur passe par sa nationalisation, pour d'autres encore, par la réduction de la taille des activités et de leurs flux et la proximité sociale et géographique.

Faut-il favoriser la création de banques à taille réduite, proches des citoyens ? Faut-il créer un espace pour une banque publique gérée par l'Etat et ses citoyens ? Faut-il nationaliser une partie des activités bancaires ou tout le secteur ? Faut-il créer une banque de type coopératif, avec les fonds des coopérateurs et gérée par eux ? Faut-il socialiser le secteur ? Faut-il refaire une «caisse populaire», régionale, coopérative ? L'une ou l'autre ou nécessairement une caisse populaire, régionale et coopérative ?

Ces questions s'inscrivent dans des stratégies différentes face aux milieux bancaires et financiers. Elles n'induisent pas les mêmes résultats en termes de responsabilités sociales et les mêmes implications dans les questions sociales et environnementales.

Il faut rappeler le point de vue des patrons dans ce débat. On le voit, on le lit, on l'entend, les patrons des banques estiment légitime l'intervention de l'Etat pour assurer leur survie et leur autonomie dans la finalité et la gestion du secteur et illégitime leur contribution à la sortie de crise et à l'essor de l'ensemble de la population. Vingt-cinq patrons belges interpellent le premier Ministre Yves Leterme, le 12 janvier 2011, afin qu'il adopte un budget «crédible et conforme au plan de convergence et de gouvernance européenne».

Christian Arnsperger³ professeur d'économie à l'UCL, précise en réponse à l'appel des patrons: « *Le secteur bancaire et financier, lui, sait dorénavant que les contribuables européens seront toujours contraints par leurs gouvernants, à renoncer à leurs crèches, leurs soins de santé et leurs enseignants, en échange d'un soutien aveugle aux maîtres de l'argent privé. Car quand l'Etat agit comme prêteur en dernier ressort à Dexia, à Fortis ou à ING, c'est bien chaque contribuable, chaque école, chaque service de cancérologie ou de gérontologie qui voit ses ressources stagner. La Febelfin⁴ a d'ores et déjà prévenu : le secteur bancaire belge refusera de payer une contribution substantielle à l'effort collectif - compétitivité et attractivité obligent.* »

► **LA CRÉATION D'UNE BANQUE PUBLIQUE** est une nécessité de premier ordre, l'objectif étant de stopper la financiarisation de l'économie et de favoriser une économie réelle qui soit au service de la satisfaction des droits fondamentaux de toutes et tous.

► **SÉPARER LES ACTIVITÉS DE BANQUE DE DÉPÔTS DE CELLES DE BANQUE D'AFFAIRES**

Il s'agit d'empêcher que les fonds des déposants soient utilisés pour des activités spéculatives (souvent risquées) et de garantir de la sorte les dépôts des épargnants. Des projets allant en ce sens existent dans plusieurs pays (réforme volcker aux usa et réforme vinckers au royaume-uni), sans qu'ils n'aillent toutefois assez loin dans la séparation des deux types d'activités. En Belgique, une telle réforme du secteur bancaire a été mise à l'ordre du jour du gouvernement fédéral. Le moc demande que cette réforme soit réalisée dans les délais les plus courts.

► **LIMITER LA TAILLE DES BANQUES**

La séparation des activités de dépôt et d'affaires doit également aboutir à limiter la taille des banques. La Belgique est l'un des pays dont la taille du secteur bancaire est la plus grande par rapport à la richesse du pays; une situation qui menace potentiellement l'ensemble de l'économie belge en cas de faillite bancaire. Il faut remettre en cause le modèle de «banque universelle», il n'existe pas de justification économique au gigantisme bancaire (en termes d'économies d'échelle, d'amélioration du service, de rentabilité,...), en particulier pour ce qui concerne les banques commerciales. Limiter la taille des banques, c'est également les rendre moins complexes et plus transparentes. A l'inverse, la concentration bancaire augmente le risque d'instabilité financière. Des pistes existent : instauration d'un plafond en terme de taille des bilans, rendre la politique de croissance des banques plus difficile en renforçant les règles prudentielles, interdire les opérations de fusion-acquisition dans le secteur, favoriser l'émergence d'une banque publique centrée sur la collecte de l'épargne publique et l'investissement dans des projets à haute valeur ajoutée sociale et environnementale, soutien aux banques alternatives, éthiques et coopératives.

► **COMBATTRE LE « SHADOW BANKING »**

Ce système bancaire « de l'ombre » regroupe des établissements financiers (composés essentiellement de hedge funds ou de fonds spéculatifs) qui échappent à toute réglementation car ne recevant pas de dépôts et ne récoltant pas d'épargne publique. Aujourd'hui, la taille de ce système bancaire parallèle représente au niveau mondial 46.000 Milliards de dollars, soit 25 à 30% de l'ensemble du système financier. Depuis son émergence au début des années 80 et bénéficiant de la déréglementation du système financier, ce secteur financier a connu une croissance exponentielle, jouissant d'une position concurrentielle plus favorable que le secteur bancaire classique soumis à nettement plus de réglementations officielles.

³ Le Soir-débats 2011-01-14



Le rôle de l'Etat et la question du discours et de l'action sociale

« Il faut transformer les idées justes en rapports de force efficaces ! ». C'est par ces mots que Felipe Van Keirsbilck clôturait ce troisième printemps de la finance. Il nous faut combattre les positionnements et les discours idéologiques qui consistent à défendre les intérêts du monde de la finance au mépris du plus grand nombre, il nous faut également dénoncer le discours de l'impuissance, rengaine véhiculée par nos gouvernants. C'est à cette tâche que s'attaque entre autres, Jacques Généreux, lorsqu'il analyse et défend qu'un pays a toujours des marges de manoeuvre face aux banques, face aux marchés, face au néolibéralisme, face aux crises.⁵

« Comment gouverner, face aux banques, face aux marchés, sans faire payer aux peuples la crise des finances ? Il y a trois plans d'action simultanés à lancer par un gouvernement progressiste déterminé à rompre avec le système :

- reprendre le contrôle de la finance privée;
- se débarrasser des dettes excessives et consolider le financement équitable des biens publics;
- relancer l'activité et l'emploi sans alourdir la dette. »

Mais pour ce faire, il faut **gouverner** face aux banques et aux marchés publics, il faut le courage politique pour y arriver, il faut également que les organisations syndicales et les acteurs sociaux retrouvent leurs projets et leurs discours pour inverser les rapports de force.

L'initiative - les printemps de la finance - d'une centrale sectorielle syndicale devrait être prolongée dans l'ensemble du mouvement syndical. On ne peut laisser le discours patronal du secteur financier prendre l'espace public en assénant à l'ensemble de la population des discours simplistes qui masquent leurs choix politiques et stratégiques.

Décloisonner les questions et les enjeux, sortir de la segmentation des questions et des stratégies, oser les paroles et les analyses qui dérangent pour refaire lien entre les organisations syndicales et les mouvements sociaux. Il s'agit de reprendre la culture du savoir et de la revendication pour établir de nouveaux rapports de force dans une période de crise durable, destructrice des solidarités sociales.

ENJEUX ET PERSPECTIVES DU PRINTEMPS DE LA FINANCE



Par Patrick Vanden Bossche
Secrétaire national de la CNE Finances

Lors de leur congrès, deux ans après l'éclatement de la crise financière, les délégués du secteur finance de la CNE ont voté une série de résolutions pour réclamer une meilleure régulation du secteur financier.

Des mesures ont été prises par les pouvoirs publics mais elles sont insuffisantes pour assurer qu'à l'avenir les dérives du passé ne se reproduiront plus. Les banques sont indispensables à l'économie et aux ménages mais leur rôle ne peut leur permettre de tenir toute la société en otage.

Depuis 3 ans, la CNE organise une journée de réflexion et d'étude sur la régulation du secteur. Ces journées sont indispensables pour sortir du quotidien les délégués de la Finance et pour prendre le temps avec l'aide d'économistes, de politiciens et de syndicalistes étrangers, de réfléchir pour comprendre les enjeux de cette régulation tant en Belgique qu'en Europe, mais aussi pour faire le bilan de ce qui reste à faire pour réellement mettre le secteur des finances au service des citoyens et de l'économie réelle.

Le but de ces rencontres est également de faire connaître notre secteur et de faire prendre conscience des difficultés que connaissent ses travailleurs. Aujourd'hui encore, ceux-ci continuent à vivre dans un certain malaise.

⁴ Site Web Febelfin : « Febelfin est la Fédération belge du secteur financier. Elle représente 274 membres et concilie les intérêts de tous ses adhérents avec ceux des décideurs politiques, des autorités de contrôle, des autres associations professionnelles et des groupes d'intérêts aux niveaux national et européen. Febelfin défend les intérêts de l'ensemble de ses membres : grandes banques, non grandes banques, spécialistes de niche, institutions et organisations financières non bancaires, fournisseurs d'infrastructures, ... Elle est le porte-parole du secteur financier tout entier (à l'exception des compagnies d'assurances). »

⁵ « Nous on peut » septembre 2012, Jacques Généreux, économiste et professeur à L'Institut d'études politiques.



Entre celles et ceux qui sont toujours choqués et inquiets de découvrir l'instabilité du secteur, qui souffrent de l'image donnée de leur métier et qui sont confrontés à l'incertitude des plans d'économie et des restructurations qui n'ont pour but que d'augmenter la rentabilité des banques pour mieux rémunérer le capital et pour se constituer des fonds propres suffisants, nous voulons en tant que représentants des travailleurs du secteur faire prendre conscience que ces travailleurs sont également des victimes de ce système financier.

Pour y arriver et pour mieux faire connaître notre secteur, nous avons cette année décidé de collaborer avec le MOC de Bruxelles pour ouvrir le plus largement possible cette journée à un maximum d'organisations et de personnes.

Cette ouverture doit, nous l'espérons, permettre de mieux faire comprendre les réalités du secteur, mais également pour les militantes, militants et travailleurs des finances, d'entendre et comprendre les attentes des autres travailleurs actifs et non actifs par rapport au secteur financier.

Nous voulons également que cette collaboration débouche sur une réflexion, entre mouvements sociaux et syndicaux, sur la stratégie à adopter pour construire un rapport de force favorable aux travailleurs et aux citoyens. Qui mobiliser ? Comment ? Avec quel plan d'action ? Quelles échéances ?

Les objectifs sont ambitieux et difficiles car le lobby financier est puissant et dispose d'alliés de poids dans tous les milieux économiques et politiques. Mais ensemble nous pouvons y arriver.



Printemps de la finance 26 avril 2013

► LUTTER CONTRE LES PARADIS FISCAUX

Les paradis fiscaux sont des éléments essentiels de l'instabilité financière, en raison notamment du rôle déterminant qu'ils jouent en matière d'opacité des systèmes financiers internationaux. Avec plus de 50% des transactions financières qui transitent par eux, ces « paradis fiscaux » contribuent à la constitution d'un manque à gagner fiscal de l'ordre de 1 à 1,5% du PIB de chaque Etat membre de l'union européenne. Enfin, le lien entre ces « paradis fiscaux », le blanchiment d'argent « sale » et la criminalité financière organisée n'est plus à démontrer. Nous revendiquons la suppression de ces « paradis fiscaux », ce qui nécessite de prévoir des mesures concrètes qui doivent permettre de lutter contre ces places financières de non droit. La levée du secret bancaire; la transparence des comptes des multinationales; l'interdiction d'accès aux marchés publics de l'ensemble des collectivités publiques aux entreprises ayant des filiales dans des « paradis fiscaux »; la suppression des mécanismes fiscaux permettant aux groupes internationaux de transférer leurs profits dans les zones fiscales les plus attractives; la mise en place d'un système, semblable à celui en vigueur aux Etats-Unis, obligeant chaque entreprise « trans-étatique » à déclarer sa masse salariale, son chiffre d'affaires et ses investissements Etat par Etat.

► INSTAURER UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Il s'agit, d'une part, de lutter contre la spéculation financière en rendant les activités les plus spéculatives plus chères et donc moins attractives. D'autre part, il s'agit de générer des recettes fiscales supplémentaires qui pourraient alimenter le budget européen et/ou les budgets nationaux, financer la lutte contre le réchauffement climatique et les investissements nécessaires à la transition écologique ou encore renforcer la coopération au développement. Selon les projections de la commission européenne, cette TTF pourrait rapporter 57 milliards d'euros par an pour un budget européen de 130 milliards. Avec un taux de 0,1% sur les actions et obligations et de 0,01% sur les produits dérivés et structurés, une telle taxe toucherait 85% des transactions financières. Nous réclamons l'élargissement d'une telle taxe à l'ensemble de l'Europe et à l'ensemble des places financières dans le monde.



QUELLES RÉFORMES POUR LE SYSTÈME FINANCIER ?

Par Luc Mathieu,

Secrétaire général de la fédération Cfdt des banques et des assurances

Lorsqu'une crise financière perdure depuis cinq ans et entraîne une crise économique majeure aux effets dévastateurs sur la croissance et l'emploi, il est légitime de se demander si on aurait pu, sinon éviter, du moins limiter ce séisme par une meilleure régulation et un contrôle plus élaboré du système financier ?

L'arsenal législatif

Depuis le déclenchement de la crise, les chefs d'Etat ont adopté une série d'engagements dont certains ont été traduits en termes réglementaires. L'Union européenne a produit depuis juillet 2010 une vingtaine de directives ou projets de directive afin de réguler le système financier. Si on ne peut donc pas dire que rien n'a été fait et que tout continue comme avant, on peut s'interroger : ces réformes sont-elles complètes et pertinentes ?

A ces deux questions, la Cfdt répond non. Tout d'abord, les réformes proposées ciblent souvent les banques mais ne couvrent pas tout le champ de la finance. Ainsi, le système financier parallèle (« shadow banking »), par lequel transite une part importante des échanges financiers, n'a pas été traité. Pas plus que n'a été approfondie la question des territoires peu régulés (dits paradis fiscaux).

Certaines dispositions nous semblent incomplètes. Un exemple : l'Union européenne a adopté en septembre 2010 une proposition destinée à rendre plus transparent le marché des produits dérivés de gré à gré. L'obligation, dans certains cas, de faire transiter ces opérations par une chambre de compensation améliorera leur « traçabilité » et peut donc être considérée comme une avancée par rapport à la situation d'opacité qui prévalait. Mais la réglementation des produits financiers, dont certains jugés « toxiques » pour l'économie, devrait passer par leur interdiction plutôt que par leur cantonnement dans une zone grise légèrement réglementée et peu contrôlée.

La question de la séparation des banques

Pour ses partisans, une fois les banques séparées, toute la question de la finance serait quasiment résolue. Ce n'est pas du tout notre vision. Avant tout, il est impératif de comprendre l'importance des banques dans le financement de l'économie en Europe et leur juste place dans la crise en fonction, notamment, de leur caractère « séparé » ou non.

Si, dans le monde anglo-saxon (EU et GB), les marchés assurent entre 70 et 80 % du financement de l'économie, la situation est inversée dans le reste de l'Europe, où ce sont essentiellement les banques qui assurent ce rôle. Les coûts de la crise purement bancaire ont été de plus de 700 milliards d'euros aux Etats-Unis, plus de 100 en Grande-Bretagne, moins de 10 milliards en France.

Le modèle de banque est-il en cause ? Non, car une séparation de leurs activités n'aurait en rien évité les faillites de :

- Lehman Brothers : une pure banque d'investissement américaine ;
- Northern Rock : une banque de détail britannique dont la faillite vient d'une prise de risque inconsidérée sur des prêts immobiliers titrisés dans une filiale domiciliée dans un paradis fiscal ;
- Bankia : une banque de détail espagnole confrontée à l'explosion d'une bulle immobilière ;
- Dexia et Crédit immobilier de France : des banques spécialisées qui chutent du fait de leur modèle de banque sans dépôts.

Une séparation des banques n'aurait rien ajouté ou enlevé à la crise en cours. Pour l'Europe et la France, le modèle de « banque universelle » doit être préservé. A la base du raisonnement des promoteurs de la séparation, il y a la distinction entre d'un côté, une « bonne » banque qui financerait l'économie et qui serait relativement peu risquée (la banque de détail) et à laquelle la garantie de l'Etat peut être accordée, et de l'autre, une « mauvaise » banque (la banque de financement et d'investissement, ou BFI) qui, en organisant la spéculation, ferait peser sur le système financier des risques importants et que l'Etat ne doit en aucun cas soutenir. Une présentation qui a le mérite d'être simple... et fautive. D'une part, les activités des banques de détail peuvent aussi être très risquées, d'autre part, la BFI est essentielle à l'économie car elle finance de grands projets ainsi que des produits dérivés utiles à l'économie¹.

Les Etats doivent protéger l'avoir des déposants et contenir le risque systémique que la déconfiture d'une banque ferait peser sur le système financier et donc sur l'économie. C'est la raison pour laquelle la plupart des banques (à l'exception de Lehman Brothers), ont été soutenues et sauvées par les Etats. Cette situation permet trop souvent aux banques de privatiser les bénéfices lorsque tout va bien et de sociabiliser les pertes par appel au contribuable en cas de difficultés. Les dispositions sur les plans de résolution des banques contenues dans le projet de loi français et le projet d'union bancaire européenne devraient permettre de limiter cette situation.

¹ On peut ranger dans cette catégorie, par exemple, les garanties d'achat ou de vente à un prix donné d'une matière première, ou d'une devise, ou d'un taux d'intérêt.



Des projets en ordre dispersé

Plusieurs projets de séparation ont vu le jour : le rapport de la commission Vickers en Grande-Bretagne, qui prévoit la filialisation de la banque de détail; la règle Volcker aux Etats-Unis, qui interdit le trading pour compte propre; et le rapport de la commission Liikanen en Europe, qui filialise la banque « spéculative ». Il n'est pas très surprenant que les premières propositions soient apparues dans le monde anglo-saxon puisque le principe de séparation est une mesure d'inspiration très libérale : « Continuez à faire ce que bon vous semble, mais vous ne serez pas sauvée s'il arrive quelque chose ».

En France, un projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été adopté par le Conseil des ministres en décembre 2012. Ce projet contient également des mesures relatives à la protection du consommateur. Pour l'essentiel, il préserve le modèle de « banque universelle », cantonne les activités spéculatives pour compte propre dans une structure dédiée soumise à des exigences prudentielles propres, interdit aux banques d'être actionnaires d'un fonds spéculatif, interdit à la filiale dédiée le trading haute fréquence ou les opérations sur les marchés de dérivés de matières premières agricoles, renforce la capacité d'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et des autorités de supervision (Autorité des marchés financiers, ou AMF) lors de crises bancaires. Enfin, il crée une nouvelle autorité chargée de la surveillance macroprudentielle.

La plupart des mesures proposées dans ce projet vont dans le bon sens, mais certaines manquent d'ambition. Parmi les avancées, nous notons celles visant à donner la main au superviseur lors d'une crise importante touchant un établissement. Elles anticipent en cela les projets existants au niveau européen relatifs aux plans de redressement et de résolution. Cette mesure pourrait être avantageusement complétée par une obligation faite aux banques d'assumer une responsabilité sociale vis-à-vis des salariés d'établissements devant cesser leur activité. Le renforcement de la surveillance macroprudentielle nous paraît également positive car de nature à préserver les équilibres financiers et empêcher les bulles spéculatives, mais aussi à peser sur les stratégies des banques dans leur contribution à l'économie nationale.

En revanche, certaines dispositions peuvent s'apparenter à des demi-mesures. D'un côté, on dote l'ACP de moyens lui permettant d'interdire les opérations sur certains produits jugés nocifs, de l'autre, le projet de loi les limite à celles menées pour compte propre.

► **QUE LES POUVOIRS PUBLICS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX ASSUMENT PLEINEMENT ET EN TOUTE INDÉPENDANCE LEUR MISSION DE CONTRÔLE ET DE RÉGULATION DU SECTEUR FINANCIER**

► **LES ORGANES DE CONSULTATION ET DE NÉGOCIATION CONSTITUENT UN MÉCANISME INDISPENSABLE DE CONTRÔLE DES ENTREPRISES.** Leurs compétences doivent être étendues et renforcées, notamment en investissant les conseils d'entreprise et les comités d'entreprise européens d'une mission d'alerte en cas de doutes et de dérives de la gestion des risques dans l'entreprise.

► **ÉLARGIR LES MISSIONS ET RENFORCER LES MOYENS DE LA BANQUE NATIONALE ET DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES MARCHÉS FINANCIERS** afin que ces institutions se montrent plus efficaces et descendent plus fréquemment dans les entreprises. Un suivi permanent du travail concret de ces institutions doit être instauré au sein du parlement et du conseil central de l'économie. Ces discussions devront faire l'objet d'un rapport public. La CNE finances réclame aussi la création, tant auprès de la banque nationale que de l'autorité de contrôle des marchés financiers, de conseils consultatifs représentatifs comprenant notamment des représentants syndicaux.

► **RENFORCER LES RÈGLES PRUDENTIELLES** auxquelles sont soumises les entreprises financières (notamment les règles de Bâle III). Mais ces normes resteront largement inefficaces tant qu'on tolérera l'existence d'un **SYSTÈME BANCAIRE OPAQUE** (shadow banking system) permettant aux firmes d'échapper au regard des superviseurs en transférant leurs actifs dans des véhicules hors bilan et offshore et tant qu'il n'y aura pas d'harmonisation des règles comptables.

► Les pouvoirs publics nationaux et internationaux doivent, dans un premier temps, exiger des entreprises financières une entière transparence sur toutes les filiales qu'elles détiennent et dans un second temps **S'ATTAQUER AUX PARADIS FISCAUX** et exiger des entreprises financières la fermeture des nombreuses filiales qu'elles possèdent dans des places offshore.

► **LUTTER CONTRE LA SPÉCULATION FINANCIÈRE.** Instaurer une taxe sur toutes les transactions financières spéculatives au minimum au niveau européen (de type tobin ou apparentée) et plafonner la rémunération actionnariale.

► **OBLIGER LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES À CONTRIBUER DAVANTAGE AU COÛT DE LEUR SAUVETAGE** et au financement du fonds de protection des dépôts et des instruments financiers.

► **CRÉER DES ENTREPRISES PUBLIQUES.**

► **SÉPARER LES BANQUES DE DÉPÔTS ET LES BANQUES D'AFFAIRES**, pour mettre le secteur financier au service de la société et de tous les citoyens et recréer une expertise publique dans les matières financières.

► Le secteur financier a un rôle essentiel à jouer dans cette transition **EN FOURNISSANT LES FINANCEMENTS MASSIFS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES VERTES.** Par ailleurs, le secteur financier doit lui-même réduire son empreinte écologique.



Des conséquences importantes pour les banques et leurs salariés

Les règles de Bâle III obligent les banques à s'adapter :

- augmentation du ratio de solvabilité requis à la fois quantitativement (plus de fonds propres) et qualitativement (des fonds propres de meilleure qualité), et mise en place d'un ratio de levier,
- mise en place de ratios de liquidité, un à court terme (un mois), l'autre à moyen terme (un an), en privilégiant les actifs très liquides et publics (dette souveraine).

Ces deux ratios entraînent une baisse du rendement des actifs, un renchérissement du coût de la collecte, une hausse du coût du crédit (évalué à 0,56 % par la Banque des règlements internationaux). Dès l'automne 2011, anticipant ces règles, l'ensemble des banques de financement et d'investissement des groupes français annonçaient une réduction de leurs activités et engageaient des restructurations qui ont abouti à des suppressions d'emplois (5 000 dans le monde et 2 400 en France²). Par ailleurs, certains groupes s'interrogent sur la pérennité à terme de leur BFI si la séparation bancaire était exigée. La banque de détail n'est pas épargnée : course aux dépôts, baisse de la marge d'intérêt (malgré un contexte d'accès à la liquidité banque centrale pourtant très bon marché), plans de réduction de charges.

Même si des évolutions sont nécessaires, et nous ne les refusons pas, il faut mesurer et anticiper leurs conséquences pour les salariés. Au final, les salariés du secteur (400 000 environ) paient le prix fort :

- au travers de leur emploi : plans de réduction d'effectifs dans la BFI, baisse des recrutements;
- par leur rémunération : les augmentations générales depuis 2008 se situent bien en deçà de l'inflation, quelquefois à 0 euro depuis deux ans;
- par leur épargne : les plans d'épargne salariale des grands groupes sont souvent placés dans des fonds investis dans les actions de l'entreprise, dont le cours s'est effondré depuis 2011 (en moyenne de 70 %);
- par leurs conditions de travail, qui se sont fortement dégradées : hausse des incivilités de la clientèle, objectifs de production accrus, perte de sens sur l'avenir de leur métier et de leur entreprise.

Les banques doivent s'adapter à des règles prudentielles. Elles doivent aussi maintenir leur contribution au financement de l'économie en intégrant des impératifs nouveaux tels qu'une meilleure protection des consommateurs³. Nous demandons également qu'elles assurent une « solidarité sociale de place » à l'égard des salariés de la profession lorsqu'un établissement est placé face à des difficultés majeures.

Mieux réguler était nécessaire : l'essentiel est en cours de mise en place. Mieux superviser reste, pour une bonne part, à faire : seule une supervision supranationale (au minimum européen) est à même de garantir un système bancaire fiable. Aller plus loin, notamment dans la séparation des activités, reviendrait à le fragiliser sans bénéfice pour le financement de l'économie.

Pour autant, beaucoup reste à faire

Une des priorités est de réguler le système financier parallèle (shadow banking), qui pèse aujourd'hui quelque 65 000 milliards (soit plus que le PIB mondial).

Les pratiques et produits financiers, qu'ils soient le fait de banques ou d'autres acteurs financiers, doivent être considérés à l'aune de leur utilité économique : s'ils sont considérés comme inutiles et dangereux, la solution n'est pas de les cantonner dans une structure mais bien de les interdire. La question se pose par exemple pour le trading haute fréquence ou certains produits dérivés.

Autre priorité : la question des paradis fiscaux semble avoir un peu disparu des préoccupations des législateurs, alors que son importance dans le manque de transparence et dans l'évasion fiscale n'a jamais été aussi importante. Nous partageons les demandes de transparence portées par les organisations non gouvernementales : disposer d'un reporting des chiffres d'affaires et résultats pays par pays pour toutes les entreprises multinationales.

Une trop grande partie de la finance reste insuffisamment régulée, et nous attendons du gouvernement français des propositions volontaristes pour une meilleure réglementation dans ces domaines.



Ashton B Crew

² Ce chiffre ne comptabilise que les suppressions d'emplois dans les banques de financement et d'investissement. Globalement, on peut estimer à près de 10 000 les emplois détruits dans la finance française depuis 2008.

³ La loi n°8 2010-737 du 1er juillet 2010, dite loi Lagarde, a mis en place une réforme du crédit à la consommation qui réforme en particulier le crédit renouvelable et propose des mesures d'accompagnement pour les personnes en situation de surendettement.

RÉGULER, RESPONSABILISER ET STIMULER



REVENDICTIONS DE LA CSC

Réseau Financement
Alternatif
Ensemble, changeons la finance

Par Bernard Bayot,
Directeur du Réseau de Financement Alternatif

Réguler le secteur financier, tenir l'épargne hors de portée des spéculateurs et l'injecter dans l'économie réelle

Il ressort de nombreuses informations de presse que l'argent que les banques ont reçu du gouvernement et des banques centrales est utilisé pour lancer des produits spéculatifs et même pour lancer de nouvelles acquisitions. Ceci, alors que de nombreux dirigeants d'entreprises se plaignent d'avoir de plus en plus de difficultés à avoir accès au crédit. Nous souhaitons que notre épargne et l'argent des contribuables servent à financer l'économie réelle. Nous souhaitons que cette épargne ne soit pas gaspillée plus longtemps encore.

Ceux qui s'attendaient à ce que les banques s'interdisent de spéculer avec notre épargne ont été déçus. Il faut faire quelque chose de la recommandation du 27 avril 2009 de la Commission spéciale de la Chambre et du Sénat chargée d'enquêter sur la crise bancaire et financière. Cette commission parlementaire recommande de réintroduire une forme de banque classique, transparente pour les clients, en tant qu'institution financière spéciale (comme les anciennes caisses et banques d'épargne). La commission défend une séparation nette entre les banques de dépôt et les banques d'affaires.

Le secteur bancaire a en effet évolué ces dernières années dans le sens d'une uniformisation, notamment sous l'effet des directives bancaires successives qui ont voulu raboter, autant que faire se peut, les différences entre les banques pour les faire tendre vers le modèle de la banque commerciale. Des banques publiques, postales, coopératives, qui visaient des objectifs d'intérêt général ont été contraintes de disparaître ou de s'adapter à ce contexte. Avec pour résultat qu'aujourd'hui, des besoins essentiels pour la société ne sont plus couverts par le secteur bancaire.

► **CRÉER UN CADRE PLUS STRICT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN** pour les acteurs et les produits de la finance, entre autre les fonds spéculatifs (hedge funds), les actionnaires à court terme, à lier à une interdiction du commerce d'effets que l'on ne possède pas (short selling), en **RÉINSTAURANT UNE SÉPARATION ENTRE LES BANQUES DE DÉPÔTS ET LES BANQUES D'AFFAIRES.**

► **EUROPÉANISER ET MONDIALISER LE CONTRÔLE FINANCIER**, en toute indépendance, notamment à l'égard des institutions financières susceptibles de nuire gravement à l'économie, avec des moyens d'intervention et de sanction adéquats, en **INSTAURANT UNE AGENCE DE NOTATION DE RISQUE DE CRÉDIT INDÉPENDANTE**, financée par les pouvoirs publics.

► **FREINER LA SPÉCULATION ET INSTAURER UNE TAXE INTERNATIONALE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES** pour financer des initiatives européennes et internationales à des fins sociales et/ou écologiques.

► **INSTAURER UNE TAXE NATIONALE SUR LA PLUS-VALUE POUR FINANCER LA SÉCURITÉ SOCIALE.**

► **RENFORCER LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FINANCIER À L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**, sans que cela n'affecte l'emploi dans ce secteur.

► **FIXER DES LIMITES AUX INDEMNITÉS DES HAUTS DIRIGEANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES TRADERS.**

► **LEVER LE SECRET BANCAIRE ET DÉMANTELER LES PARADIS FISCAUX** et autres échappatoires fiscales, notamment en améliorant la collaboration internationale entre les administrations fiscales.

► **ENCOURAGER LA RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE** du système des activités bancaires et des investissements.

► **RÉINTRODUIRE DES BANQUES PUBLIQUES.**



En réaction à cette réalité, il est désormais plus facile de monter une banque en Angleterre. L'ancienne FSA - l'autorité des marchés financiers britanniques vient d'être scindée en deux organismes distincts - a en effet revu à la baisse son seuil d'exigence en matière de fonds propres à 5 millions d'euros, soit le minimum européen, pour les nouveaux entrants sur le marché bancaire britannique.

Dans la même logique, le processus d'octroi du statut bancaire - réputé très long et hermétique - sera ramené à six mois et le ratio de solvabilité réglementaire pour ces « petites banques » réduit au minimum des exigences de Bâle III, soit 4,5 %. Et les risques dans tout ça ? Limités selon la FSA car la faillite de ces « start-ups » n'aurait pas de conséquences graves sur l'économie du pays. A noter que, par ailleurs, la loi «Vickers», du nom du Président de la commission dont le rapport est à la base de la réforme des structures bancaires au Royaume-Uni, s'emploie à créer une séparation entre les banques d'investissement et les activités de banque de détail tout en les gardant sous une même entreprise mère.

En Belgique aussi, un statut adapté pour les opérateurs de l'économie réelle pourrait permettre que ces opérateurs financiers assurent un nombre limité d'activités bancaires (dont le recours à l'épargne publique, la gestion de comptes à vue et d'épargne, l'octroi de crédits) selon des modalités plus souples.

Responsabiliser le secteur financier : responsabiliser les banques sur le plan sociétal

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) désigne communément une ligne de conduite adoptée par ces dernières afin d'intégrer de manière volontaire des considérations d'ordre social, environnemental et économique dans la gestion globale de l'entreprise. Le Parlement européen a exprimé dans une résolution du 13 mars 2007 le souhait «d'envisager d'établir une liste de critères que les entreprises seraient tenues de respecter pour pouvoir se targuer de faire preuve de responsabilité» et «l'accent devrait passer des «procédés» aux «résultats», pour aboutir à une contribution mesurable et transparente des entreprises et à la lutte contre l'exclusion sociale et la détérioration de l'environnement en Europe et dans le monde ».

La crise financière que nous avons traversée a démontré à souhait les méfaits d'un système financier déconnecté de tout lien avec l'économie réelle et la réalité sociale. Nous demandons dès lors que les banques et les dispensateurs de crédit fassent l'objet d'une évaluation publique sur la responsabilité et la solidarité dont ils font preuve dans leur politique de gestion des actifs et leur offre de produits d'investissement mais aussi sur leurs résultats en matière

d'inclusion financière. Cette évaluation contribuera à encourager la RSE des entreprises financières. En outre, le coût de la prise en charge de leurs responsabilités sociales par certains opérateurs pourra être annulé sur le plan économique par une compensation financière au sein du secteur financier au profit des institutions les plus responsables, ce qui évitera une distorsion de concurrence parmi les opérateurs et offrira une opportunité de développement pour ceux qui assument ces responsabilités.

Stimuler la poursuite de l'intérêt général : déterminer une norme minimale pour l'investissement socialement responsable

Il est permis à quiconque qui commercialise un produit financier de le qualifier de «éthique», «social», «vert» ou «durable». Les initiatives d'autorégulation prises par le secteur dans ce domaine n'offrent guère de solution : elles sont trop laxistes, trop inconsistantes, ou les deux. Le client n'est pas suffisamment armé pour apprécier la qualité et, par exemple, pour distinguer ce qui est «vert» de ce qui est simplement du «greenwashing ». Une enquête menée dans l'administration publique montre que de nombreux fonctionnaires veulent réellement investir l'argent public de manière socialement responsable mais ne se sentent pas capables de déterminer eux-mêmes ce que cela implique.

Une norme minimale imposée par le gouvernement est urgente. Le gouvernement pourrait prendre comme point de départ le fait qu'il ne soit investi que dans les entreprises qui n'outrepassent pas les traités internationaux signés par la Belgique. La norme minimale devrait aussi inclure des critères en termes de qualité de recherche et de transparence.

L'introduction d'une norme de qualité d'investissement socialement responsable (ISR) dans la loi paraît l'enjeu prioritaire du moment, dans la mesure où elle constitue un préalable pour rencontrer d'autres enjeux :

1. l'amélioration de la transparence : les rapports imposés dans le cadre des obligations de transparence en matière d'ISR gagneraient en clarté et en fiabilité s'ils pouvaient être établis en fonction de normes minimales ;
2. la protection des consommateurs : celui-ci doit en effet pouvoir identifier les produits de qualité sur le marché ;

3. le bon fonctionnement du marché (Level playing field) : à défaut d'une norme de qualité ISR dans la loi, le risque est grand d'observer une distorsion de concurrence entre les promoteurs d'un ISR de qualité et ceux qui n'en retiennent que son aspect marketing en vantant une responsabilité que les produits qu'ils développent n'offrent pas; il faut donc une norme qui départage les produits de qualité des autres et procure ainsi un légitime avantage concurrentiel à ses promoteurs, qui, rappelons-le, font cette démarche sur une base strictement volontariste;
4. la promotion des investissements publics socialement responsables : les responsables des institutions publiques se déclarent souvent incompetents pour apprécier la qualité sur le plan ISR des produits présentés et estiment que l'autorité publique devrait elle-même séparer le bon grain de l'ivraie et fournir une liste des produits dans lesquels les deniers publics puissent être placés;
5. la promotion d'une épargne-pension socialement responsable : dans la mesure où elle passe par la mise en œuvre de mesures fiscales différenciées pour ce type de placement, il faut des critères clairs qui permettent d'identifier celui-ci.



Cédric Berger

Une action urgente est nécessaire au niveau de l'UE et aussi au plan international plus large du G20 pour s'assurer que l'architecture nationale, européenne et mondiale de régulation prévoit un système bancaire qui offre à l'économie réelle un financement stable et efficace en termes de coûts, permettant la croissance, stabilisant la volatilité macro-économique, et allouant un financement aux objectifs d'utilité sociale. Une solide régulation des marchés financiers doit par conséquent couvrir les aspects suivants :

- ▶ Pouvoirs suffisants de mise en œuvre pour les autorités de contrôle.
- ▶ Régulation des fonds spéculatifs et des groupements de fonds d'investissements privés.
- ▶ Régulation des agences de notation.
- ▶ Abolition des paradis fiscaux et de blanchiment d'argent sale.
- ▶ Taxation des transactions financières, au moins au plan européen.
- ▶ Exigences et normes suffisantes de réserves de capitaux.
- ▶ Plans de rémunération et de bonus reflétant les performances à long terme et durables.
- ▶ Protection des familles de travailleurs contre les prêts usuraires et la vente abusive de produits financiers à risques.
- ▶ Encouragement de la diversité du secteur des services financiers par une séparation fonctionnelle des institutions.
- ▶ Démocratisation de la finance par des normes élevées de dialogue social et implication des syndicats à tous les niveaux.

Cependant, la re-régulation de la finance ne suffira pas à restaurer la justice sociale. Ceux qui sont responsables de la crise par un comportement collectif irresponsable auront à supporter une bonne part du fardeau à charge de nos sociétés dans les années à venir. Cela demande l'application du principe du « pollueur-payeur » aux marchés financiers par la voie de la taxe sur les transactions financières (TTF) au niveau de l'UE et au-delà.

¹ Luc Weyn, Bernard Bayot, Alexandra Demoustiez, Annika Cayrol, « Le gouvernement et l'investissement socialement responsable : un état des lieux », Évaluation de la gestion des fonds publics selon des critères sociaux, environnementaux et éthiques, Réseau Financement Alternatif et Netwerk Vlaanderen, novembre 2009.



NATIONALISATION DES BANQUES ET DE LA FINANCE

*Par Darall Cozens,
syndicaliste anglais membre de TUC et
engagé au sein du Parti travailliste*

Les effets négatifs du fonctionnement du système bancaire et financier dans l'économie capitaliste exigent de réfléchir à nos moyens d'action.

Le problème

En 2008, le système financier mondial était proche de l'effondrement. Après une période d'expansion massive du crédit bancaire, toutes les contradictions du système ont atteint leur paroxysme. Dans la frénésie des super-profits, des rémunérations très élevées et des bonus, on a oublié que si une banque prête l'argent qu'on lui a confié elle doit s'assurer qu'il sera remboursé. La banque Lehman Brothers s'est effondrée en septembre 2008. Comme beaucoup d'autres banques, elle avait prêté des montants d'argent sans aucun rapport avec ses dépôts, contribuant à gonfler les prix de l'immobilier et créant ainsi une bulle immobilière. Lorsque les emprunteurs n'ont plus pu rembourser, les banques ont manqué d'argent.

Jusqu'en 2004, les banques américaines pouvaient prêter 12\$ pour chaque dollar déposé. En 2004, la commission de sécurisation des échanges bancaires (SEC) aux États-Unis a permis aux banques d'augmenter la quantité d'argent qu'elles pouvaient prêter par rapport à leurs dépôts, le ratio de solvabilité (à moyen terme). Dans la période allant jusqu'à 2008, la banque Bear Stearns, par exemple, octroyait 33 \$ de prêts pour chaque dollar de capitaux propres. Comme si le capitalisme avait découvert la formule magique pour faire de l'argent avec de l'argent sans avoir à produire ni à vendre. Cette illusion a mis en danger l'ensemble du système.

Le ratio de liquidité, qui représente l'argent disponible à court terme, est passé de 32%, lorsque la Banque d'Angleterre a été «nationalisée» en 1947, à 12,5% en 1971, permettant aux banques de sortir plus d'argent avec moins dans leurs caisses. Cette limite a été conçue pour qu'un client puisse venir retirer son argent à tout moment. Si les banques ne peuvent verser l'argent à leurs clients par manque de liquidités, cela crée une «panique bancaire» et met les banques en grandes difficultés comme ça a été le cas aux États-Unis pendant la Grande Dépression entre 1929 et 1936.

Quelques jours après l'effondrement de Lehman Brothers aux États-Unis, quelque 35 milliards de £ ont été retirées de la banque écossaise HBOS. La banque a dû être secourue par la Lloyds Bank, qui a mis 8 milliards de £, et par le contribuable britannique, qui a

apporté 20 milliards de £ sans qu'on lui ait demandé son avis. Les pertes de HBOS sur les créances douteuses étaient de 47 milliards de £, mais ce qui est pire, c'est que l'écart entre les dépôts et les prêts était de 213 billions de £. La banque avait prêté 213 billions de £, qu'elle ne possédait pas ! Et ce n'est pas un cas isolé. Par ailleurs, les banques ont d'autres pratiques condamnables. La banque Barclays, par exemple, a reçu une amende de 290 millions de £ pour non-respect du LIBOR (taux du marché monétaire). Elle a aussi fait l'objet d'un rapport sur les «excès égocentriques de ses dirigeants». HSBC vient d'être condamnée à une amende pour avoir blanchi de l'argent de la drogue au Mexique et en Colombie...

Ces pratiques ont contribué à enrichir les cadres supérieurs des banques et les spéculateurs et ont conduit à l'effondrement financier. Ensuite, les banques ont été renflouées par les gouvernements à l'aide de fonds publics.

Les effets

Le renflouement des banques a été et continue d'être payé par la classe ouvrière. A l'échelle mondiale, la faillite des banques a coûté 14 trillions de \$. Ce qui a commencé par de «mauvaises dettes» des banques s'est transformé en dettes publiques suite aux interventions des gouvernements. Pour diminuer cette dette publique, des politiques d'austérité sont mises en oeuvre, qui réduisent l'emploi et les services publics. Mais, en dépit de toutes ces coupes et de la souffrance engendrée dans la classe ouvrière, la dette publique augmente. Au Royaume-Uni, par exemple, elle est passée de 55,3% du PIB en juin 2010 à 70,7 % fin 2012.

Les employés des banques ont été durement impactés. Au niveau mondial, 200.000 ont perdu leur emploi et l'hémorragie n'est pas prête de s'arrêter puisque les banques cherchent à faire plus de profits en réduisant les coûts. Des travailleurs d'autres secteurs ont aussi perdu leur emploi suite à des faillites provoquées par la contraction des prêts aux entreprises (credit crunch). Les compressions dans le secteur public ont également conduit à des pertes d'emplois.

En plus des pertes d'emploi, depuis 2008, les salaires réels ont baissé de 10 %. Or, les dépenses de consommation sont un des principaux facteurs de la croissance économique et la réduction des salaires entraîne la diminution de la consommation. Les pensions sont également attaquées. Il faudrait travailler plus longtemps,



payer davantage pour obtenir moins. Cette logique débouche sur l'appauvrissement des pauvres et l'enrichissement des riches, dans la poursuite du transfert de la richesse en cours depuis 30 ans. En plus, les écarts entre travailleurs augmentent. Entre 1986 et 2011, le pourcentage des salariés les mieux rémunérés ont vu leur salaire augmenter de 117%. En moyenne, ils gagnent 136.000 € par an. Alors que pour les 10% de salariés gagnant le moins, l'augmentation de salaire n'a été que de 47% pour atteindre en moyenne 15.500 € par an. De manière générale, les revenus du pourcentage le plus riche ont augmenté 50 fois plus que les revenus des 50% les moins riches.

Les solutions

Dans la première période après le krach bancaire de 2008, les médias accusaient les banques. Puis une guerre de propagande a commencé qui a retourné la critique vers le Parti travailliste, exigeant qu'il quitte le gouvernement puisqu'il ne parvient pas à diminuer le déficit public. Soudain, l'effondrement bancaire n'était plus dû au système mais à quelques individus trop avides ou irresponsables. Actuellement, on envisage d'introduire une sorte de réglementation du secteur bancaire dans l'espoir d'éviter de futures crises. Au Royaume-Uni, trois nouveaux comités réglementaires ont été mis en place à la Banque d'Angleterre. Un de ces nouveaux comités a pour tâche de déceler des « bombes » financières et de les « désamorcer ». Son dirigeant est l'ancien dirigeant de la firme comptable KPMG qui avait vérifié les comptes de HBOS et estimé qu'ils étaient bons !

A l'échelle mondiale, les accords de Bâle III sont entrés en vigueur le 1er janvier de cette année. Certains affirment que, pour la première fois dans l'histoire, sont instaurées des normes mondiales minimales sur la liquidité bancaire. Des changements devraient être progressivement introduits pour que d'ici 2019 les banques se constituent des réserves. Mais le ratio de liquidité est de 3%, de sorte que le ratio d'endettement est de 33 fois les dépôts. C'est à dire quasi la même situation que celle qui a mené à la crise. Par ailleurs, la Banque d'Angleterre a imprimé des billets pour 375 milliards £, pour alimenter les banques en liquidités et les encourager à prêter. Les banques ont pris l'argent et l'ont utilisé pour augmenter leur capital. Par ailleurs, si la production actuelle ne parvient pas à se vendre à cause de la faiblesse du pouvoir d'achat, pourquoi faudrait-il produire encore plus ? Les niveaux d'investissement sont en baisse de 16 % par rapport à 2008, la production est en baisse de 14 %, le PIB a baissé de 4%. Les liquidités ne sont pas le problème.

Ces méthodes pour résoudre la crise dans l'économie ne fonctionnent pas. Elles recréent les conditions organisationnelles et financières qui ont conduit à la crise. Ces solutions capitalistes réduisent le niveau de vie des véritables créateurs de la richesse : les travailleurs.

ROOSEVELT
2012

REVENDEICATIONS DU COLLECTIF
ROOSEVELT 2012

► SÉPARER LES BANQUES DE DÉPÔT ET LES BANQUES D'AFFAIRES.

Pour protéger l'épargne des citoyens et ne pas faire courir de risques aux finances publiques ni au financement de l'économie réelle, le principe d'une séparation étanche entre banques de dépôts et banques d'affaires vient d'être acté en Grande-Bretagne mais les lobbies ont obtenu que son application soit repoussée à... 2019 ! C'est évidemment beaucoup trop tard. Vu le risque qu'une crise majeure éclate bientôt sur les marchés financiers, il faut mettre en œuvre cette réforme sans tarder pour protéger l'économie réelle. Pour interdire aux banques de spéculer avec l'argent de m. Et même tout-le-monde, il faut séparer les banques de dépôt et les banques d'affaires. C'est une des premières réformes qu'a fait adopter Roosevelt en 1933 en faisant voter le Glass-Steagall Act. Quand Roosevelt fait voter cette loi, il ne laisse que quelques semaines aux banques pour la mettre en œuvre. C'est une condition sine qua non si nous voulons éviter que des banques universelles géantes ne prennent en otage les sociétés européennes parce qu'elles sont « too big to fail ». Un des intérêts de cette réforme serait aussi d'obliger les banques de dépôt à être bien plus au service des PME qu'elles ne le sont aujourd'hui. Si les banques ne peuvent plus utiliser nos dépôts pour des activités spéculatives à 10 ou 15 % de rentabilité, elles accueilleront sans doute mieux les responsables de PME qui ont besoin de financer des projets de développement « normaux ».

► EN FINIR AVEC L'IRRESPONSABILITÉ DES FINANCIERS. Aux États-Unis, l'autorité de surveillance bancaire (FDIC) a décidé le 6 juillet 2011 que les dirigeants des plus grands établissements financiers américains pourront perdre rétroactivement leur rémunération en cas de faillite de leur entreprise. L'état pourra « récupérer la rémunération des dirigeants » qui auront été jugés « clairement responsables » de la faillite de leur société. Ces personnes pourront désormais se voir opposer un « critère de négligence » permettant de récupérer leur rémunération a posteriori lorsqu'ils n'auront pas fait preuve « des compétences et de l'attention que la prudence ordinaire exige de pareille fonction et dans des circonstances semblables ». Il faut mettre en œuvre cette règle dans tous nos pays en ne visant pas seulement les trois principaux dirigeants (comme c'est le cas aux USA) mais l'ensemble des cadres dirigeants, des sales et des traders.

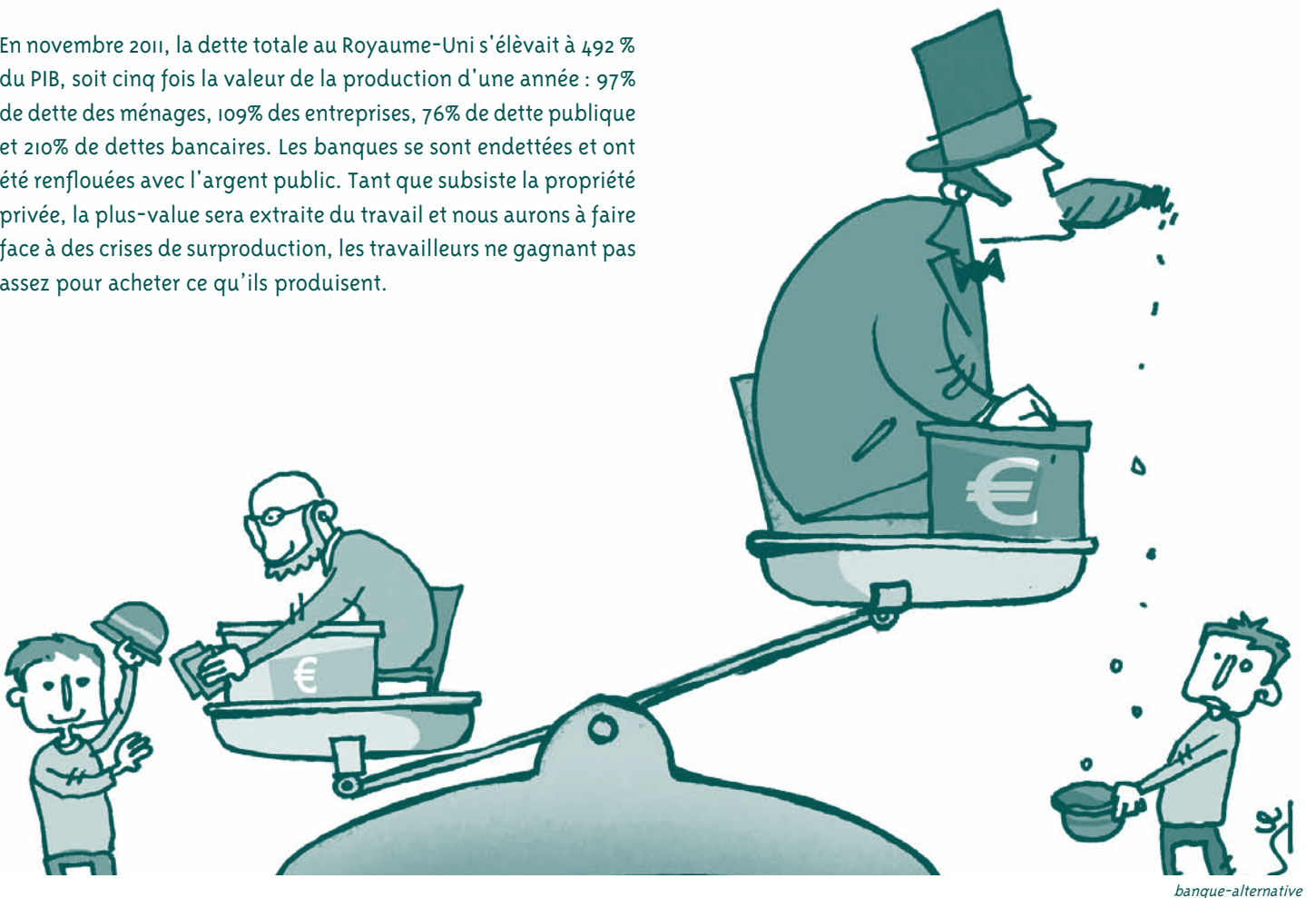


La nécessité d'une solution socialiste à la crise apparaît si on fait le lien entre les causes de la crise et la propriété privée des moyens de production. Les travailleurs vendent leur force de travail mais ne sont remboursés que d'une partie de la valeur qu'ils créent. Marx a appelé cela la «plus-value» car elle se situe au-delà de ce dont les travailleurs ont besoin pour vivre. La plus-value est captée par ceux qui possèdent les moyens de production. Pendant les années 1970, le mouvement syndical a été relativement fort. 65 % du PIB étaient constitués des revenus du travail et 13% des bénéfices. A partir des années 1980, l'objectif politique a été de modifier l'équilibre dans la répartition des richesses. Aujourd'hui, 53 % du PIB va aux salaires et 21% aux bénéfices. Si vous ne payez le travail que 53 € pour chaque 100 € de richesse créée, qui va acheter les 47 € restantes ? Pour éviter une crise immédiate de surproduction, des biens se trouvant invendus, des crédits ont été encouragés pour que les gens achètent. Mais un jour, ils devront rembourser leurs dettes. Donc si on élargit le marché aujourd'hui grâce au crédit, il faudra prévoir qu'il se contractera demain quand chacun remboursera ses dettes. La seule manière d'accroître la consommation sur du moyen terme consiste à augmenter les salaires. Dans le secteur privé, cela signifierait soit une baisse des bénéfices soit une hausse des prix de vente pour maintenir le niveau de profit. La tendance générale au cours des 30 dernières années a été centrée sur l'augmentation des profits. Les capitalistes ne sont pas soudainement devenus magnanimes. Dans le secteur public, aussi, les salaires ont été gelés ou réduits sous prétexte qu'il ne fallait pas accroître la dette publique.

En novembre 2011, la dette totale au Royaume-Uni s'élevait à 492 % du PIB, soit cinq fois la valeur de la production d'une année : 97% de dette des ménages, 109% des entreprises, 76% de dette publique et 210% de dettes bancaires. Les banques se sont endettées et ont été renflouées avec l'argent public. Tant que subsiste la propriété privée, la plus-value sera extraite du travail et nous aurons à faire face à des crises de surproduction, les travailleurs ne gagnant pas assez pour acheter ce qu'ils produisent.

En Grande-Bretagne, le TUC est une confédération qui représente 7 millions de syndicalistes. Son dernier Congrès, en septembre 2012, a adopté une motion pour exiger la nationalisation des institutions bancaires et financières sous contrôle démocratique. Cette motion offensive et historique reflète le niveau de colère de la classe ouvrière. Mais c'est plus facile de faire approuver une telle motion que de contribuer à sa réalisation. Il s'agit donc maintenant de faire avancer cette revendication, conscients qu'il s'agit d'une mesure politique et que le TUC est un syndicat, pas un parti. Il faut d'abord expliquer à nos membres que la crise n'a pas été causée par les dépenses publiques, contrairement à ce que véhiculent les médias. Ensuite il faut convaincre le grand public et gagner le soutien de nos politiques. Les syndicats ont également besoin d'un relais politique. Au Royaume-Uni, c'est le Parti travailliste, mais, excepté Unite, les syndicats ne font pas campagne pour leurs propositions dans le Parti. Pourtant l'écrasante majorité de la classe ouvrière soutient le Parti travailliste. Nous devons investir dans le Parti pour y faire progresser une politique favorable aux travailleurs.

Sans la propriété publique de la banque et de la finance, sous contrôle et gestion des travailleurs comme étape pour changer la société, l'avenir sous le capitalisme sera fait de crises et de nouvelles attaques contre la classe ouvrière avec une plus grande instabilité sociale et politique. Il faut choisir entre socialisme ou barbarie.



QUELLE RÉGULATION BANCAIRE POUR UN SECTEUR FINANCIER AU SERVICE DES CITOYENS ET DE L'ÉCONOMIE ?

par Jean-Marie Harribey¹
Université Bordeaux IV,
co-président des Economistes attérés

La crise qui sévit maintenant depuis plusieurs années est d'une telle gravité qu'il faut en chercher les causes dans les transformations profondes du capitalisme contemporain : un régime d'accumulation devenu insoutenable. Insoutenable socialement parce que le capitalisme ne peut pas aller au-delà d'un certain seuil d'exploitation de la force de travail sans ruiner lui-même ses propres capacités d'expansion (l'insuffisance des salaires est désormais manifeste en face de tous les grands secteurs industriels qui sont en surcapacité de production ou carrément en surproduction). Insoutenable écologiquement aussi car le capitalisme ne peut pas aller au-delà d'un certain seuil d'exploitation de la nature, sans détruire ou dégrader les bases matérielles de l'accumulation². Dans ce contexte, la dérégulation des marchés financiers et la pratique du système bancaire et financier qui a développé des mécanismes de plus en plus sophistiqués de captation de la rente et de spéculation, en dévoyant l'utilisation du crédit et de la création monétaire, a conduit progressivement à une situation d'endettement explosive.

Pour faire face à cette crise, les mesures de régulation et de réforme bancaire doivent être pensées en rapport avec la nature systémique de cette crise, et cela sous au moins trois aspects : la séparation des banques, les règles prudentielles et le statut de la monnaie.

La séparation des banques

Quels sont les arguments qui justifient que les banques de dépôt soient séparées des banques d'affaires dont le métier est de spéculer ?

- Dans le modèle de banque universelle qui a prévalu depuis quelques décennies, ce sont les banques dont les activités de trading étaient les plus développées qui ont connu la plus grande fragilité. Dès lors, les pertes subies dans les opérations spéculatives ont été répercutées sur les activités plus traditionnelles de crédit, avec des conséquences négatives sur l'économie réelle.

ALTER
SUMMIT

REVENDICATIONS DE L'ALTER SOMMET

► POUR LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE : LES BANQUES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Nous exigeons que les banques servent l'économie, la société et l'environnement : les gouvernements et les institutions européennes doivent dès à présent prendre toutes les mesures pour en finir avec le pouvoir démesuré des institutions financières, via une réglementation drastique de la finance et/ou une mise sous contrôle démocratique des banques.

► RENÉGOCIER LES GARANTIES DISPROPORTIONNÉES ACCORDÉES AUX BANQUES PRIVÉES, ET EXERCER UN CONTRÔLE PUBLIC SUR LES FAILLITES DES BANQUES

pour éviter les effets négatifs sur la société. Les actionnaires et créanciers de ces banques doivent être mis à contribution. Les banques ainsi sauvées doivent être mises sous contrôle social.

► IMPOSER UNE RÉGULATION STRICTE ET EFFECTIVE DES BANQUES ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES.

Séparer complètement les banques de dépôts et les banques d'affaires. Interdire le recours aux paradis fiscaux et à toutes activités hors-bilan. Abolir le secret bancaire. Taxer les transactions financières et restaurer le contrôle des mouvements de capitaux. Les banques « trop grandes pour tomber » doivent être démantelées.

► METTRE EN PLACE UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL DES BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES.

Orienter le crédit vers des activités créatrices d'emplois qui participent du développement écologique et social. Prioriser et encourager les établissements de crédit publics, mutualistes ou coopératifs.

¹ <http://harribey.u-bordeaux4.fr> ; <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey>.

² Voir J.-M. Harribey, La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013.





- C'est par l'activité de marché que la contagion se propage à cause de l'interdépendance entre les institutions financières, par le biais des transactions sur les produits dérivés.
- Rien ne justifie que la garantie d'État soit apportée indirectement aux activités spéculatives par le biais des dépôts qui bénéficient de cette garantie.

Les arguments contraires ne résistent pas à l'examen.

- Il existerait des économies d'échelle dont la suppression entraînerait un coût supplémentaire. Mais qui évaluera le coût pour la société du déclenchement d'une crise ? Au contraire se répand l'idée funeste qu'il faut toujours sauver les banques, en situation oligopolistique, qui sont trop grosses pour les laisser faire faillite (too big to fail).
- La séparation n'aurait pas empêché la faillite, nous dit-on, de Lehman Brothers qui était une pure banque d'affaires, de Northern Rock, spécialisée dans les prêts titrisés, de Bankia, exposée à la bulle immobilière, ou de Dexia, mise en faillite sans être une banque de dépôt. C'est exact mais c'est une raison de plus pour replacer une réforme bancaire dans le cadre d'une maîtrise pleine et entière du secteur bancaire. La réforme doit donc être radicale.

Les règles prudentielles pour une meilleure régulation

Bâle III

Les nouvelles règles portent sur :

- ratio de fonds propres sur les actifs risqués : les actions et réserves représentent 3,5 % au 1er janvier 2013 et devront représenter 7 % en 2019;
- élargissement du dénominateur de ce ratio en y incluant davantage d'actifs à risque;
- fixation d'un levier de 33 (le total des actifs / fonds propres correspond à 3 % de fonds propres / actifs);
- action sur la solvabilité (capacité à honorer les engagements, laquelle repose in fine sur les fonds propres), complétée par une action sur la liquidité (capacité à convertir des titres en monnaie auprès des autres banques, mais pas quand les transactions entre banques se raréfient).

Union bancaire et supervision

C'est à ce propos qu'apparaissent ouvertement les enjeux en Europe. On va vers un modèle unifié mais quid des banques dans les pays n'appartenant pas à la zone euro ? Quid de la modification du mandat de la Banque Centrale Européenne, qui ne plaît guère à l'Allemagne car cela obligerait à la contrôler politiquement ?

La non-réforme française

Depuis le 1er août 2012, existe une taxation des transactions financières de 0,2 % sur les achats d'actions des 109 entreprises de plus d'un milliard de capitalisation boursière. Mais sont exclus les produits dérivés et les ventes à découvert³.

La nouvelle loi bancaire interdit les opérations à haute fréquence mais uniquement sur les transactions taxables⁴. Elle interdit aussi la spéculation sur les produits dérivés des denrées agricoles, mais le mécanisme lui-même prolifère ailleurs. Elle considère comme utile « la fourniture de services d'investissement à la clientèle et la tenue de marché sur instruments financiers ».

Les banques pourront facilement échapper à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, puisque leurs activités ne sont pas clairement distinguées. Frédéric Oudéa, PDG de la Société générale, a reconnu qu'entre 0,75 % et 1 % des activités de sa banque seraient concernées par ces contrôles. Ce risque est d'autant plus grand que les grandes banques sont des multinationales et que les paradis fiscaux sont toujours bien réels.

La taxe européenne sur les transactions financières

Onze pays se sont entendus pour mettre en place une taxe de 0,1 % sur les échanges d'actions et d'obligations et de 0,01 % sur les produits dérivés, mais pas avant fin 2014. Mais le gouvernement français, par la voix de M. Moscovici, est en train d'essayer de vider de son contenu la proposition de la Commission européenne qui était supposée rapporter 50 milliards d'euros par an (la taxe française est prévue à hauteur de 1,6 milliard).



³ Une vente « à découvert » consiste à emprunter des titres financiers et à les revendre aussitôt ; dès que le cours a baissé, on les rachète, on les restitue à leur propriétaire et on réalise un bénéfice ; si le cours a monté, on subit une perte. Il existe aussi la vente dite « à découvert nue » qui consiste pour un spéculateur à vendre un titre sans le posséder ni l'emprunter et parier sur la hausse de son cours et donc sur une revente avec bénéfice de quelque chose qu'on n'a jamais eue entre les mains.

⁴ Le trading à haute fréquence (THF) sur les transactions en devises est l'exécution à grande vitesse de transactions financières faites par des algorithmes informatiques.



Le statut de la monnaie

Les tergiversations, les atermoiements et finalement la timidité des réformes s'expliquent par la non-compréhension de la nature de la crise et le statut accordé à la monnaie, à la création monétaire et au crédit.

La monnaie n'est vue que comme un instrument économique au service de la rente financière et jamais comme une institution sociale à un double titre : bien public instauré par la puissance publique et instrument du lien social, notamment à travers la socialisation du paiement d'une partie de la richesse produite par la force de travail, sous forme de protection sociale.

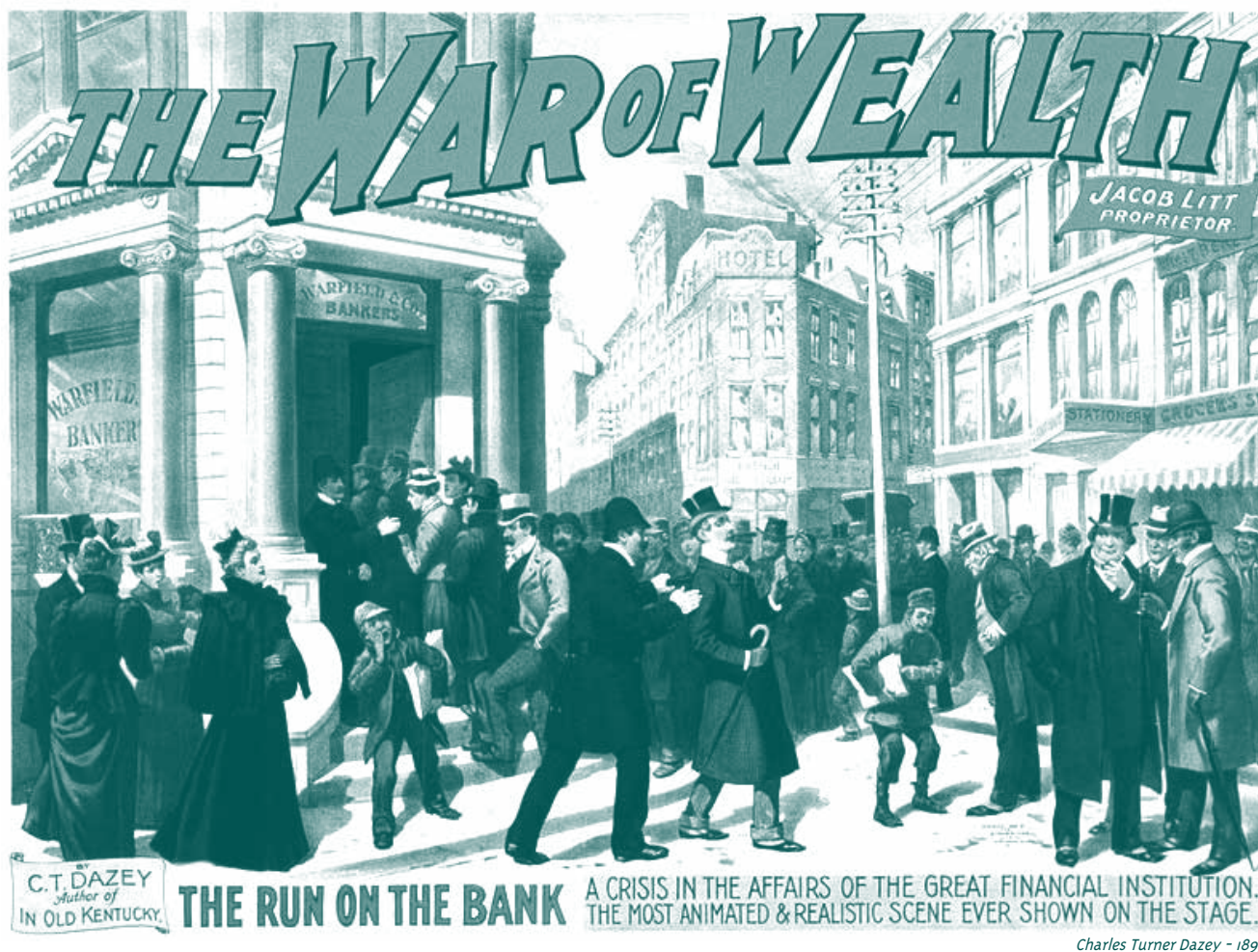
Il n'y a aucune raison pour que la création de la monnaie, bien public, soit l'apanage de banques privées. D'où la nécessité :

- de socialiser l'ensemble du secteur bancaire ;
- de mettre la Banque Centrale Européenne sous contrôle démocratique, de lui permettre de garantir tous les emprunts publics et d'être le prêteur en dernier ressort à l'égard des États.

L'*Outright monetary transactions*, annoncé en septembre 2012 par Mario Draghi, perpétue les dogmes des traités européens :

- rachat sur le marché secondaire des titres publics sous condition de respect du Traité budgétaire (TSCG);
- stérilisation de la monnaie injectée;
- la BCE n'est plus un créancier privilégié des banques (accentuation de la perte de contrôle public);
- la BCE reste une «fausse» banque centrale : elle n'est pas prêteur en dernier ressort vis-à-vis de la collectivité; et les banques se refinancent sans obligation de qualité des prêts qu'elles accordent;
- la création monétaire est confisquée et les États restent obligés de se financer sur les marchés⁵.

Au final, la crise de la monnaie est bien révélatrice d'une crise de la valeur dont l'origine se situe dans l'exigence exorbitante de rentabilité financière. Cela renforce la nécessité de retrouver un contrôle politique et citoyen de la monnaie et de la politique monétaire, dont l'abandon avait été le cheval de Troie du néolibéralisme.



⁵ Voir J.-M. Harribey, « Pour une banque centrale au service des peuples et en finir avec la loi de la finance », Lignes d'Attac, n8 90, juillet 2012, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/monnaie/bce-au-service.pdf>.



VERS UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ DES DÉPOSANTS ?

Par Eric De Keuleneer,
Professeur à la Solvay Brussels School of Economics (ULB)

Il nous est dit régulièrement que les gouvernements européens ont le devoir de protéger les déposants des banques. C'est vrai dans une certaine mesure, mais cela ne dispense pas les banques de considérer l'intérêt et la sécurité de leurs déposants comme étant avant tout leur propre obligation. De nombreuses grandes banques en Europe utilisent directement et indirectement le financement bon marché que constituent les dépôts bancaires pour financer des activités spéculatives de marchés de capitaux, et pour accroître exagérément leur bilan. Dans ces activités, les banques donnent des priorités de remboursement et autres privilèges et nantissemements à leurs créanciers, au détriment des autres créanciers, dont les déposants et les Etats qui les garantissent. Lors d'une crise financière, les pertes sur ces activités dépassent rapidement les fonds propres trop faibles de ces banques, menaçant leur survie et le remboursement des créanciers non privilégiés, dont les déposants. Les Etats sont alors obligés de «sauver» ces banques parce que de tels dépôts quasi subordonnés ne peuvent être protégés autrement lors d'une faillite bancaire.

Les financements avec nantissement (une sorte d'hypothèque sur les meilleurs actifs de la banque) permettent aux banques d'obtenir des financements supplémentaires sans corriger leurs faiblesses structurelles ou leur manque de fonds propres. La croissance continue de ces financements avec nantissement dans les grandes banques européennes devient un problème important.

Les gouvernements ont dû et sont encore obligés de venir à l'aide des banques au moyen de financements et de garanties, à un coût parfois considérable, alors que l'octroi de crédits par les banques a diminué et les marges pratiquées sur les crédits ont augmenté. De nombreuses grandes banques ont gardé leurs activités risquées de marchés de capitaux ainsi que les rémunérations anormales qui les accompagnent, bien que l'utilité économique de ces activités soit souvent nulle, voire négative, surtout pour des clients « incités » à faire des transactions inadaptées et dangereuses. Les fonds propres affectés à ces activités sont aussi beaucoup trop faibles, d'autant plus que la compréhension et le contrôle du risque par la direction et les conseils d'administration de ces grandes banques sont généralement très insuffisants.

Les mesures décidées au Conseil européen, fin juin 2013, sont inadéquates

L'Union Bancaire en discussion au niveau de l'Union européenne depuis quelques temps comprend trois volets,

- une structure européenne de régulation et surveillance,
- un mécanisme commun de sauvetage (appelé parfois «résolution») des banques en difficulté,
- un système commun et solidaire de garantie de dépôts.

Une Union Bancaire pratiquant un mécanisme de solidarité entre des banques commerciales, c'est-à-dire les banques de dépôts et de crédits, est un objectif raisonnable, mais une Union Bancaire impliquant des banques universelles ayant des activités de marché et de banques d'affaires, avec les risques qu'elles impliquent, l'est beaucoup moins.

Les mesures prises jusqu'à présent par l'Union européenne quant au sauvetage des banques en difficulté ne s'attaquent en rien à la source du problème, ni ne réduisent les risques pour les gouvernements. Elles renforcent simplement le système dans lequel la plupart des grandes banques ont maintenant deux types de source de financement (leurs fonds propres représentent moins de 5% de leur bilan) : des créanciers privilégiés bénéficiant de nantissemements et des déposants fragilisés par ces privilèges et garantis par les gouvernements, c'est-à-dire les contribuables. D'autres prêteurs sont de plus en plus rares, et les gouvernements vont devoir supporter des risques et des pertes croissants.

On peut comprendre que certains gouvernements seraient heureux de mutualiser le risque croissant posé par leurs grandes banques universelles, qu'ils sont incapables de contrôler. Une Union Bancaire destinée à mutualiser ce genre de risque croissant et illimité est heureusement peu probable.

Deux grandes options

L'Union Bancaire devrait en fait commencer par s'occuper du problème de la protection des déposants, et des Etats qui les garantissent.

Une solution à ce problème consiste à limiter la prise de risques dans les banques à leurs activités traditionnelles de dépôt, crédit et activités annexes. Au besoin, au sein d'une banque universelle, l'entité de «banque commerciale» pourrait être séparée (on dit aussi «clôturée», ou «cantonnée»), avec interdiction de financer les autres entités de la banque, ainsi que la Grande-Bretagne a décidé de l'imposer à ses banques à partir de 2018. Si cela ne peut pas être fait (parce que les politiciens du continent européen acceptent l'argument que le modèle de banque universelle est « trop spécifique », ainsi que « très satisfaisant » ; ils ne semblent pas comprendre à quel point la résilience de ce modèle est due aux garanties et subsides publics, et à la tolérance réglementaire), une seconde piste serait alors que les banques qui reçoivent des dépôts soient obligées de donner un statut prioritaire à leurs déposants au moyen d'un nantissement par des actifs de qualité. Ce nantissement devrait être composé d'un portefeuille bien diversifié de crédits à



l'économie réelle au sens large (prêts hypothécaires, crédits aux entreprises, au secteur public,...), à l'exclusion de crédits à des activités financières, à d'autres banques, à la promotion immobilière risquée, etc. La qualité et la diversification de ce portefeuille mis en nantissement devraient être supervisées par un Organisme National d'Assurance des Dépôts (ONAD) dans chaque pays, ou par un organisme européen (OEUAD). Ceci ne découragerait en rien le financement de l'économie, bien au contraire. En fait, la garantie d'Etat qui est aujourd'hui octroyée sans conditions à chaque banque serait à l'avenir réservée aux banques qui peuvent donner des crédits à l'économie en nantissement. Ces « dépôts couverts » seraient faciles à définir et guère plus difficiles à gérer que les « obligations couvertes » émises par les banques en grande quantité en Europe (et en Belgique) ces dernières années.

Les banques commerciales pures, qui ne donnent pas de privilèges à certains de leurs créanciers, disposent de suffisamment de fonds propres, et mènent une politique de crédit prudente, pourraient être exemptées de l'obligation de constituer ce genre de nantissement.

Un système européen de garantie de dépôt et de résolution bancaire pourrait être basé sur les ONAD, sous la tutelle d'un organisme européen – l'OEAD – qui n'interviendrait en soutien des ONAD que si ceux-ci ont correctement appliqué les règles (et ont entre autre contrôlé adéquatement la qualité et la diversification du portefeuille en nantissement). Le niveau des primes payé par les banques pour la garantie des dépôts serait défini en fonction du profil de risque de chaque banque et de chaque portefeuille de nantissement. Cette prime serait payée par les banques à l'ONAD de leur pays, qui payerait à l'OEAD une prime pour la réassurance octroyée par celui-ci. Ceci permettrait alors une Union Bancaire saine. Si ce schéma a l'air simple, il ne faudrait pas que cela soit retenu contre lui.

Des banques insolubles devraient être restructurées ou mises en faillite

Une banque dont les pertes sont trop importantes pourrait dans ce schéma être réorganisée si ses créanciers sont prêts à la prendre en charge, ou mise en faillite; les déposants et les Etats garants seraient largement protégés par les nantissements et la possibilité d'isoler l'activité de dépôt et les actifs correspondants. Les banques ont très peur que leur mise en faillite soit envisagée, et agitent régulièrement l'épouvantail du risque systémique (« rappelez-vous Lehman Brothers »), au cas où une grande banque ne serait pas sauvée par les pouvoirs publics. Ce risque systémique provient surtout du risque de contrepartie dans les opérations sur dérivé de gré à gré, ainsi que de la pratique de prêts de titres auxquelles se livrent les banques, pratique faisant souvent courir des risques importants à leurs clients. Heureusement, le risque de contrepartie est maintenant en voie de réduction du fait de la tendance à obliger à la liquidation d'opérations de marché dans des chambres de compensation centrales. Quant au prêt de titres, il serait très facile de le rendre plus transparent et moins risqué si les régulateurs et les Etats y mettent un minimum de fermeté.

COUP DE GUEULE PARADIS FISCAUX : LA GRANDE ÉVASION

*Par Tatiana Seinlet,
Militante aux Equipes Populaires de Bruxelles*

Les paradis fiscaux constituent un formidable outil pour permettre à une classe sociale déjà fort riche, de s'enrichir davantage en évitant l'impôt. Du coup, les gouvernements n'ont plus les moyens de mener une politique sociale digne de ce nom et l'impact sur la vie des citoyens est catastrophique.

Tous les services publics sont sous-financés (enseignement, hôpitaux, crèches, transports en commun, maisons de retraite ...) avec les résultats que nous voyons tous les jours. Le seul souci de la classe politique est de «rassurer les marchés» puisque ce sont eux, qui dans leur grande bonté, consentent des prêts aux Etats qui en ont bien besoin pour assurer un minimum de cohésion sociale.

Mais les «marchés» ne prêtent pas sans contrepartie : en plus d'intérêts élevés, ils exigent que l'Etat prenne des mesures d'austérité qui prouvent que la dette sera remboursée. Qui sont ces fameux marchés si anxieux ? Pas nous, travailleurs, demandeurs d'emploi, petits retraités qui vivons de plus en plus difficilement sans que nos élus ne s'en émeuvent.

Eh non! Les «marchés», ce sont les magnats de la finance et de l'industrie qui cachent leur magot dans les paradis fiscaux. Et tout cet argent, qui aurait dû se trouver dans les caisses de l'Etat, via la fiscalité, est prêté avec des clauses draconiennes et injustes (allongement de la durée du travail, diminution des indemnités de chômage etc.) Les paradis fiscaux nuisent gravement à notre qualité de vie et à la démocratie. Les citoyens se méfient de plus en plus de la classe politique, n'ont plus envie d'aller voter, puisque leurs voix servent à élire le « larbinat » des marchés.

Enfin, les paradis fiscaux existent grâce aux politiciens qui ne font rien pour les éradiquer. Bien sûr ils en parlent (depuis 2009), ça fait joli en période électorale et ça ne mange pas de pain. C'est curieux, nos politiciens sont beaucoup plus véloces quand il s'agit de diminuer les allocations sociales. Il est vrai que c'est moins dangereux de s'attaquer aux personnes qui ne peuvent se défendre. On le sait bien, depuis quelques années, le bulletin de vote n'est plus une arme. On pourrait aussi bien le remplacer par un morceau de PQ ou un vieux ticket de tram.

A G E N D A

Lundi 14 octobre 2013 accueil à 9h30

Petit déjeuner thématique «**La simplicité volontaire**», organisé par Énéo, mouvement social des aînés en collaboration avec les Amis de la Terre.
Lieu : Boulevard Anspach 111 à 1000 Bruxelles
Infos: secrétariat régional Énéo au 02/501 58 13 (de 9h à 12h),
eneo.bruxelles@mc.be

Mardi 15 octobre 2013 de 9h30 à 16h30

Journée d'études et d'échanges: «**Ici et là-bas: mêmes combats!**» interdépendances Nord-Sud et internationalisation des luttes, organisée par Solidarité Mondiale.
Lieu: CSC BIE, rue de Trèves 31 - 1040 Bruxelles
Infos et inscriptions : wamu.oyatambwe@solmond.be - 02 246 38 83,
www.solmond.be/Formation-Interdependances-Nord

Mardi 15 octobre 2013 de 19h à 21h

La plate-forme AchACT lance sa campagne **pour un salaire vital**.
Lieu: salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles
Infos: www.achact.be ou carole@achact.be

Jeudi 17 octobre 2013 de 10h à 15h

Journée de lancement des Travailleurs Sans Emploi de la CSC, **Lutter contre les préjugés**.
Lieu : à Mouscron
Infos : Khadija Khourcha - CSC Bruxelles - kkhourcha@acv-csc.be,
0473 495 903

Lundi 21 octobre de 17h30 à 18h30

Présentation de la Campagne du CNCD sur le **droit à l'alimentation** et planification de l'opération 11.11.11 à Bruxelles (du 7 au 17 novembre).
Lieu : 19 rue Pletinckx, Bruxelles
Infos : magali.gillard@mocbxl.be

Mercredi 23 octobre 2013 à 14h

Journée Portes Ouvertes au Centre de Services CSC de Bruxelles-St Josse
Lieu : CSC, boulevard Barthélémy 43, 1000 Bruxelles
Infos : Eva M. Jiménez Lamas - CSC Bruxelles - 02/557.80.69,
u05ejl@acv-csc.be

Mercredi 23 octobre à 20h

Projection/ débat: «**Les paysans colombiens mobilisés contre les traités de libre-échange, pour leur souveraineté alimentaire**».
Petite restauration à partir de 19h (sur réservation).
Lieu : 19 rue Pletinckx, Bruxelles.
Infos et réservation: magali.gillard@mocbxl.be

Samedi 26 octobre à 14h

Manifestation nationale STOP SAC, départ de la Gare du nord à Bruxelles, organisée par la plateforme contre les Sanctions Administratives Communales.
Infos : Thomas Englert - JOC Bruxelles - 0479 329 541 - info@stopsac.be

Mardi 5 novembre 2013

Parlement bruxellois des femmes pour donner la parole aux citoyennes, permettre un échange avec nos député/es et nos ministres, interpeller sur les avancées et obstacles en matière d'égalité femmes/hommes, organisé par la coordination bruxelloise de la Marche Mondiale des Femmes.
Lieu : Parlement bruxellois, rue du Lombard 77
Infos : Ana Rodriguez - CSC Bruxelles,
Analsabel.RodriguezMarin@acv-csc.be

Lundi 16 décembre 2013 accueil à 9h30

Petit déjeuner thématique «**Que font les banques avec notre argent ?**», animé par Philippe Delferrière, jeune retraité ayant fait carrière dans le secteur financier, organisé par Énéo, mouvement social des aînés.
Lieu : Boulevard Anspach 111 à 1000 Bruxelles
Infos et inscriptions: secrétariat régional Énéo au 02/501 58 13 (de 9h à 12h),
eneo.bruxelles@mc.be

Mercredi 18 décembre 2013

La 2ème Journée nationale «**Migr'actions**» organisée à Bruxelles par les Nouvelles Migrations de la CSC Nationale.
Lieu : rue Pletinckx, 19 - 1000 Bruxelles
Infos : Eva M. Jiménez Lamas - CSC Bruxelles - 02/557.80.69,
u05ejl@acv-csc.be

Une nouvelle session ISCO démarrera à Bruxelles en 2014

L'Institut Supérieur de Culture Ouvrière organise une formation d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale. Les méthodes sont participatives et en groupe. Brevet d'Enseignement Supérieur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Niveau 5 européen). Séances d'informations le 10 et le 11 octobre de 18h à 20h, rue Pletinckx 19, 1000 Bruxelles.

Info : Ayse Eryoruk CIEP-MOC Bruxelles - ayse.eryoruk@mocbxl.be
Inscription indispensable par mail ou au 02/ 557. 88. 39

Pour s'abonner
au Chou de Bruxelles,
versez
8 euros sur le compte
799-5501554-07
avec la mention
« abonnement au Chou ».

Éditrice responsable:
Myriam Djegham
rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
Impression : CF2m ASBL
avenue du Parc, 87-89
1060 Bruxelles
tél : 02/538 01 92
fax : 02/534 38 89
Design : Pixel & CO



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale

culture.be